Image not found or type unknown

Escroquerie par Mr. sur convention de divorce

Par **solyne46**, le **17/03/2013** à **15:16**

Divorcée en sep.2002
Peut -ton intervenir en "action paulienne" si l'on a été lesée par omission d'actif, et tout délais recours passés.
Comptes vidés, j'ai pas retrouvé toutes les sommes, sauf oubli.
A l'actif
Pas emprunt d'amelioration d'un bien propre a Mr,
ommission d'assurance vie,
evaluation minimale (17300 e) d'un bien acquis sans me le dire, (payé par l'assurance vie!) et vendu 100 000E 10 ans plus tard.

Tout ça par supercherie,tromperie.
Disait que le notaire ne pouvais pas se tromper, qu'il avait fait les comptes, et m'avait toujours dit que je n'aurais jamais rien a voir sur ses biens propres. c'est vrai, et a chacune des signatures d'emprunts, et il y en a eu moult, avec l'entreprise, vendue 2.5 KF en 2000.
j'ai cru que la maison présente etait celle que nous avions réhabilité, ne savais pas pour l'assurance vie(découvert aprés).
Il voulait pas laisser apparaitre meubles et voiture car divorce couterai trop cher, je te donnerai quand t'auras signé, il ne m'a jamais rien donné. Auto renautl scenic neuve,+ 18 000e. de facture meubles neufs en main.
Chantage a m'interdire visite de ma fille pour raison de TOC(trouble pbcessionnels compulsifs)a tendance agressive,représentant un danger pour sa vie, si je continuais a trop en vouloir,refus d'octroyer une récompense.
J'etais en grave dépression, et venait de subir un accident de la route avec Dble trauma cranien entamant mes perceptions memorielles et confusions.J'ai été déclarée invalide ensuite, mais pas des conséquenses de l'accident, pour raison maladie & spy.
Tous les avocats que j'ai vu m'ont dit que: prescription.
Durant le temps non prescrit, je n'avais pas encor vu et compris.
perdu environ 200 000 euros.
Pouvez-vous me répondre.
Je suis en cours de constitution d'un dossier sur relevé cadastral qui concentre une grande part de nos actions.
Merci si vous avez d'autres pistes hors action paulienne.

Par **repondre**, le **17/03/2013** à **17:50**

bonsoir,

votre divorce est cloturé depuis sa date ; 2002

10 ans apres, difficile de faire valoir ces sommes perdues

c'est pourquoi je conseille chacun SON avocat car souvent en divorçant à l'amiable, on n'est pas toujours d'accord pour TOUT et au moins, si on se pose des questions, notre avocat peut nous répondre et aussi nous éclairer sur des points inconnus

Par **solyne46**, le **17/03/2013** à **20:11**

merci, c'est sympath, au moins une réponse
Mais je desepere pas de trouver la faille.
Le PB c'est que je n'ai vu que des avocats specialisés en divorce, et quand tu vas voir un avocat, il te répond dans sa spécialité,et te renvoient pas dans les autres specialités.

il me faut voir des avocats qui font du penal, et ça je viens de m'en rendre compte ces 15 derniers jours, et comme je voudrai pas me tromper de loie, j'ecume tout les sites,Verifie que l'affaire corresponde en critères, les delais de prescription,les jurisprudences, c'est pourquoi si je pouvais avoir des pistes,des exemples c'est tellement vaste ça m'aiderai un peu.

Parceque quand t'arrives chez un avocat il te faut savoir ce que tu veux, et comment tu le veux,c'est l'histoire d'une amie qui me l'a appris ces derniers mois. c'est peut-être grave mais c'est comme ça,avocat c'est comme le reste, c'est du bisness.

Par **youris**, le **18/03/2013** à **12:12**

bjr,
je viens de lire vos messages et je pense qu'effectivement il y a prescription surtout si vous avez accepté et signé une convention de divorce.
une convention est un contrat qui fait loi entre les parties donc sauf à prouver un vice du consentement lors de la signature de cette convention, elle doit s'appliquer.
quant au côté pénal de votre affaire, il faut que vous prouviez qu'il existe une infraction au code pénal ce qui n'apparait pas dans vos messages et que cette infraction ne soit pas prescrite et quand vous avez qu'un crime est prescrit au bout de dix ans...
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés